

## Insectes de produits entreposés causant d'importants dégâts dans des maisons en pleine ville de Liège

par Jean LECLERCQ et Noël MAGIS

En 1953, M. le docteur J. WARIN, médecin légiste, demanda notre concours pour répondre à certaines questions posées à l'occasion d'une enquête judiciaire. Deux commerçants liégeois avaient introduit une plainte contre un voisin, négociant en grains et farines, l'accusant d'avoir provoqué l'invasion du quartier par une multitude d'insectes. Ils réclamaient une somme considérable au titre de dommages et intérêts, justifiée par d'importants dégâts et préjudices causés par ces insectes dans des magasins de feutres et de tissus. Ils prétendaient en outre que ces insectes avaient incommodé leur personnel, provoqué des malaises et obligé certaines personnes au chômage.

Les questions suivantes nous furent posées :

- 1) Les insectes qui ont envahi les maisons des plaignants proviennent-ils nécessairement de l'entrepôt de farines et de grains établi dans le voisinage? N'auraient-ils pu provenir de la faune des vieux murs, des boiseries ou des égouts?
- 2) Ces insectes sont-ils susceptibles de provoquer des malaises ou affections allergiques?

\*  
\*\*

A plusieurs reprises, entre le 25 février et le 9 avril, nous nous sommes rendus dans les locaux des trois magasins.

Nous en avons rapporté un nombre considérable d'insectes inventoriés ci-après, tous capturés en pleine activité.

**Mallophaga :**

Liposcelidae : *Liposcelis* sp.

**Coleoptera :**

Ostomatidae : *Tenebroides mauritanicus* L. (larves et adultes).

Cucujidae : *Oryzaeophilus surinamensis* L.  
*Laemophloeus* sp.

Dermestidae : *Attagenus piceus* OLIVIER (larves).

Tenebrionidae : *Tribolium castaneum* HERBST (larves et adultes).

*Tenebrio molitor* L. (idem).

Curculionidae : *Sitophilus granarius* L. (adultes).

**Lepidoptera :**

Tineidae : *Tinea fuscipunctella* HAWORTH (chenilles et chrysalides, déterminées par M. E. JAMMOULLE).

La dernière espèce ne fut trouvée que dans l'entrepôt de grains et farines. Toutes les autres furent trouvées dans les magasins de feutres et de tissus, dans leur ateliers ou pièces habitées, souvent aussi dans l'entrepôt de grains.

\*  
\*\*

On remarquera que tous les insectes récoltés étaient actifs à un moment de l'année où la plus grande partie de la faune entomologique autochtone est en hibernation. La présence simultanée de larves, d'adultes et d'exuvies larvaires de plusieurs espèces suffit à montrer que les populations étaient installées depuis longtemps déjà.

Toutes les espèces observées sont connues depuis longtemps comme caractéristiques des biocénoses parasites des denrées alimentaires sèches entreposées. Les entomologistes savent qu'on ne les rencontre qu'exceptionnellement dans la nature, loin des moulins et entrepôts.

Les installations des plaignants étaient séparées de l'entrepôt par un vieux mur fissuré, comportant de vieilles poutres criblées de galeries d'insectes, qui ont pu facilement servir de couloirs d'invasion. Enfin, on n'a pas trouvé dans les magasins de feutres et d'étoffes, les espèces qui s'atta-

quent normalement aux matières vendues : *Tineola bisellata*, *Attagenus pellio*, et dont la présence aurait pu engager la responsabilité des plaignants.

Il convenait cependant d'attirer l'attention sur le fait que les marchands de grains et farines peuvent difficilement empêcher la multiplication des insectes inféodés aux denrées alimentaires. Des œufs, jeunes larves et même quelques adultes de ces insectes peuvent échapper facilement à un contrôle légal ordinaire et servir alors de point de départ à des infestations massives, si les produits sont ensuite entreposés dans des conditions thermiques favorables.

*Nous avons donc dû affirmer que l'invasion des magasins de feutres et d'étoffes ne pouvait avoir d'autre origine que l'existence permanente de foyers d'infestation dans l'entrepôt voisin.*

Les espèces recensées n'ont pu causer d'affections chez des personnes. On connaît certes quelques cas d'accidents provoqués par l'ingestion de Ténébrionides de la farine, mais ces accidents sont rarissimes et fortuits. Ils ne peuvent guère se produire que dans des régions où les prescriptions élémentaires de l'hygiène ne sont pas respectées. De nombreuses personnes ont manipulé ces insectes à des fins expérimentales, sans qu'on ait eu à déplorer d'affections allergiques ou autres. *Nous avons donc répondu négativement à la seconde question posée.*

Université de Liège,  
Institut Léon FREDERICQ.